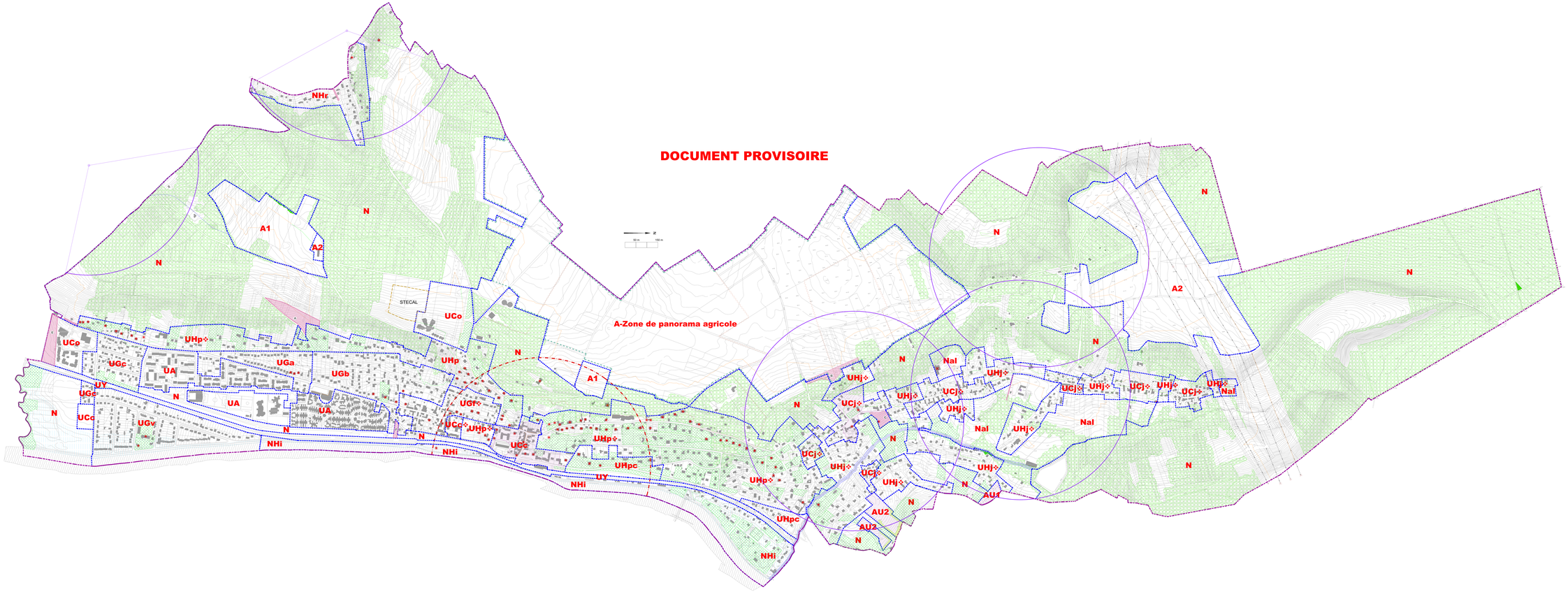

Périmètre de 500m autour de la gare de PARMAIN

Linéaire de commerces à préserver - article L 151-16

Délimitation des zones du PLU

Espace Boisé Classé article L 113-1

Secteur faisant l'objet d'une OAP

Ensemble arboré et jardin article L 151-23

Périmètre de PPRN

Propriété ancienne ou remarquable article L 151-19

Bâti pouvant changer d'affectation L123-1-5 II-6a

Périmètre de carrière

UCj Secteur de murs anciens

STECAL Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées L 151-13

Périmètre du P.P.R.I.

Milieu ouvert à préserver article L 151-19

B Emplacement reservé

Bande de protection des lisières des massifs forestiers de plus de 100ha

Abord du rû de Jouy article L 151-23

Bande de protection des lisières en Site Urbain Constitué

Périmètre de Protection des Monuments Historiques

Secteur de panorama agricole - article L 151-19

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

COMMUNE DE PARMAIN

N° INSEE 95480

- * -

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE

/

ECHELLE 1/3000è

PROJET
VERSION 10/03/2023

PLU APPROUVE LE :

TORTESE Paysage et Urbanisme
11 rue des Saules 95400 VIGNY
email : tortese@urbtele.biz